

Une réforme critiquée

R. Haby, ministre de l'Éducation, propose en mars 1975 une réforme globale du système éducatif. Elle se heurte dès le début à des oppositions : syndicats d'enseignants, professeurs estimant leur discipline sacrifiée, parents d'élèves et lycéens. [...] La loi est promulguée en juillet. Tous les élèves entrent désormais en sixième au collège, et suivent un enseignement commun jusqu'à la troisième. À la sortie du collège, tous les élèves font l'objet d'une décision d'orientation vers les lycées traditionnels ou d'enseignement professionnel. Cette réforme démocratique ne prend cependant pas en compte l'hétérogénéité des élèves en sixième et ne met en place aucun moyen susceptible d'y remédier.» [C'est également en 1975 que la mixité devient obligatoire de l'école maternelle au lycée.]

Christophe Gracieux, La réforme Haby,
site Lumni Enseignement (enseignants.lumni.fr),
8 novembre 2016.

